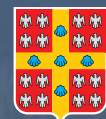


Rapport de recherche

Cartographie de la pauvreté non financière dans le district d'Abidjan à partir du recensement général de la population et de l'habitat 2014 de la Côte d'Ivoire

Par Akoisso Doria DEZA



**Cartographie de la pauvreté non financière
dans le district d'Abidjan
à partir du recensement général de la population et
de l'habitat 2014 de la Côte d'Ivoire**

Akoisso Doria Deza
Démographe
Institut national de la statistique
Côte d'Ivoire

Rapport de recherche de l'ODSEF

Québec, Mars 2017

ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE POUR CITER CE DOCUMENT

DEZA, Akoisso Doria (2017). *Cartographie de la pauvreté non financière dans le district d'Abidjan, à partir du recensement général de la population et de l'habitat 2014 de la Côte d'Ivoire*. Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, 32 p. (collection : Rapports de recherche de l'ODSEF).

À PROPOS DE L'AUTEURE

Akoisso Doria Deza est démographe à l'Institut national de la statistique (INS) de Côte d'Ivoire. Elle est l'auteure de *Violences sexuelles envers les femmes en Côte d'Ivoire : Facteurs explicatifs en zone de conflit*, paru en 2013 aux Éditions universitaires européennes. Dans le présent rapport, elle analyse la pauvreté liée aux possessions matérielles des ménages du district d'Abidjan.

ISBN : 978-2-924698-07-5

Révision Linguistique : Complément Direct (<http://www.complementdirect.ca>)

REMERCIEMENTS

Je remercie le professeur Richard Marcoux et toute l'équipe de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) pour leur accueil, leur patience et leur disponibilité durant mon séjour à Québec.

Je tiens également à remercier le professeur Victor Piché pour ses orientations méthodologiques et ses conseils avisés, ainsi que les docteurs Jean-François Kobiané et Valérie Delaunay pour le partage de leur expérience.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES CARTES	VII
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	1
1.1 CONTEXTE.....	1
1.1.1 Présentation de la zone de travail	1
1.1.2 Situation de la pauvreté en Côte d'Ivoire	2
1.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	5
1.2.1 Définition du concept de pauvreté.....	5
1.2.2 Méthodologie d'élaboration de la variable de niveau de vie	6
CHAPITRE 2 : MESURE DE LA PAUVRETÉ NON FINANCIÈRE	8
2.1 VARIABLES D'INTÉRÊT	8
2.2 INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN	10
2.2.1 Incidence de la pauvreté par commune dans le district d'Abidjan.....	10
2.2.2 Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage d'une commune dans le district d'Abidjan	12
2.2.3 Dynamique de l'incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014 par commune dans la ville d'Abidjan	13
2.3 ANALYSE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES.....	15
2.3.1 Présentation du plan factoriel.....	15
2.3.2 Commentaires sur les résultats du plan factoriel	16
CONCLUSION.....	19
BIBLIOGRAPHIE	21
LISTE DES ANNEXES.....	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variables ayant servi à la construction du proxy de niveau de vie selon le proxy et les cotes attribuées à chaque modalité	9
Tableau 2 : Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan	24
Tableau 3 : Contribution et coordonnées des modalités actives ayant servi à la construction du plan factoriel de la distribution des caractéristiques du logement et des possessions du ménage	26
Tableau 4 : Contribution des variables ayant servi à l'élaboration du plan factoriel du profil de pauvreté des ménages	28
Tableau 5 : Incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014.....	29

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage d'une commune dans le district d'Abidjan	13
Graphique 2 : Plan factoriel du profil de pauvreté des ménages	16
Graphique 3 : Plan factoriel de la distribution des caractéristiques du logement et des possessions du ménage	27
Graphique 4 : Incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014	30

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Découpage géographique en communes et sous-préfectures du district d'Abidjan.....	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan	12
Carte 3 : Incidence de la pauvreté dans la ville d'Abidjan en 1998.....	14
Carte 4 : Incidence de la pauvreté dans la ville d'Abidjan en 2014.....	15
Carte 5 : Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan selon le sexe du chef de ménage.....	25

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

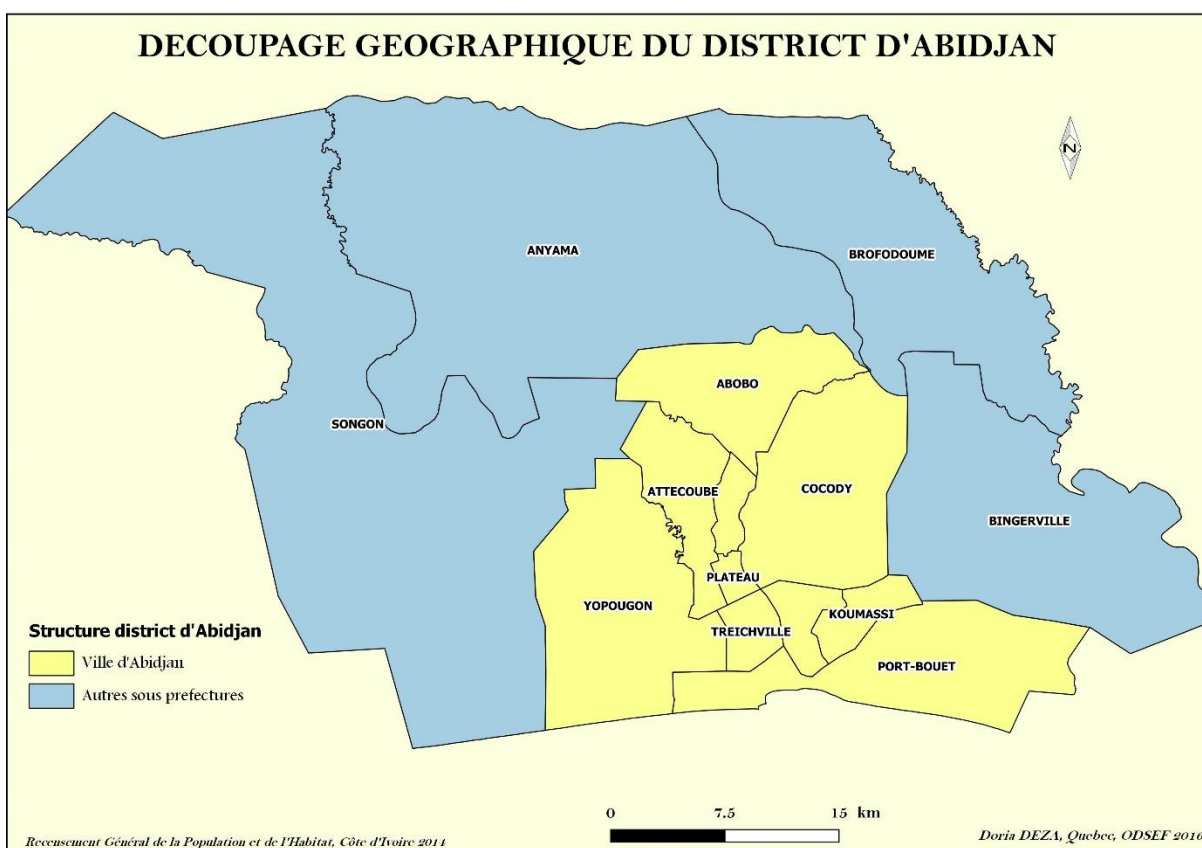
1.1 CONTEXTE

1.1.1 Présentation de la zone de travail

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, est l'agglomération la plus peuplée d'Afrique de l'Ouest. En effet, depuis le 1^{er} juillet 1934, date de la signature du décret transférant le chef-lieu de la Côte d'Ivoire de Bingerville à Abidjan, la ville d'Abidjan s'est progressivement développée et connaît aujourd'hui un essor exceptionnel, ce qui fait d'elle la plus grande métropole de la Côte d'Ivoire. Depuis 1978, elle est constituée de dix divisions administratives, appelées *communes* : Abobo, Adjamé, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Marcory, Le Plateau, Port-Bouët, Treichville et Yopougon. En se développant, ces communes, différentes tant sur les plans structurel, administratif et économique que démographique, ont fait d'Abidjan une véritable plaque tournante de la sous-région ouest-africaine. Ses superstructures continuent d'attirer les populations rurales et les non-Ivoiriens.

Cette attraction d'Abidjan crée un mouvement de population qui a un impact économique, social, environnemental et sanitaire. Bien que certaines études révèlent une tendance à la baisse du taux national de pauvreté au cours des dernières années, ce taux avoisine continuellement 50 %. Celui d'Abidjan, qui figure parmi les plus faibles, se démarque grâce au statut de métropole de la ville. Cependant, quelques différences socioéconomiques demeurent, tant dans les dix communes que dans les périphéries (sous-préfectures) qui constituent le district d'Abidjan.

Carte 1 : Découpage géographique en communes et sous-préfectures¹ du district d'Abidjan



Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

1.1.2 Situation de la pauvreté en Côte d'Ivoire

La lutte contre la pauvreté et la faim constitue le premier des *Objectifs de développement durable* élaborés par les Nations unies en 2015. Cette intention majeure a été reconduite devant le constat que les *Objectifs du millénaire pour le développement*, déterminés en 2000, n'avaient pas été atteints. En Afrique subsaharienne, la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont été particulièrement difficiles pour la population. Les politiques d'ajustement structurel – commanditées par les institutions financières internationales – qui devaient pourtant augmenter le pouvoir d'achat des plus pauvres, ont eu des conséquences fâcheuses sur le bien-être de ces populations. Ces programmes

¹ Pour fins d'harmonisation dans ce document, l'appellation « commune » constitue l'ensemble des entités du district d'Abidjan (communes et sous-préfectures).

ont provoqué une véritable dislocation sociale dans la plupart des pays africains qui en ont fait l'expérience (Riddell, 1992).

La Côte d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique où la pauvreté a connu une remontée importante au cours des dernières décennies. Après plusieurs années de croissance économique parmi les plus fortes au monde, le pays a connu une série de crises à la suite desquelles des politiques de redressement économique ont été nécessaires. Le premier plan d'ajustement a été instauré en 1981 en raison de la détérioration des termes de l'échange et d'un endettement important de l'État. D'autres plans ont suivi de 1983 à 1989, puis, en 1991, le *Programme de valorisation des ressources humaines* (PVRH) a été mis en œuvre. La dévaluation du franc CFA, en 1994, a constitué le dernier plan de redressement de l'économie réelle par un rajustement financier. Son effet sur l'inflation a réduit significativement le pouvoir d'achat de la population, lui qui était déjà éprouvé par la sévérité des plans précédents. Conséquence de ces mesures : le financement du secteur de l'éducation a diminué d'environ 24,5 % entre 1990 et 2000 (FMI, 2009). Celui du secteur de la santé a également connu un recul à la suite de l'*Initiative de Bamako* qui recommande, depuis 1987, le recouvrement des coûts des prestations comme fondement de la nouvelle politique de santé pour assurer la pérennité de cette dernière dans les pays d'Afrique. De plus, en Côte d'Ivoire, les années 1990 ont été marquées par une montée progressive de la contestation de l'ordre politique et une forte demande de démocratisation de la vie publique. Les tensions se sont intensifiées en 1999, après un coup d'État, et ont culminé en 2002 avec l'éclatement d'une crise politico-militaire. Ces soubresauts économiques et sociopolitiques ont eu des répercussions importantes sur le bien-être de la population ivoirienne. Le niveau de vie a baissé de manière considérable depuis les années 1990. Des enquêtes ont permis de mesurer l'ampleur du phénomène et le constat en Côte d'Ivoire est alarmant : de 10 % en 1985, l'incidence de la pauvreté financière est montée à 38,4 % en 2002, puis à 48,9 % en 2008 (FMI, 2009). Selon cette même source, la pauvreté à Abidjan touche de plus en plus de personnes. En effet, le taux de pauvreté est passé de 14,9 % en 2002 à 22,7 % en 2015.

Notons que la pauvreté financière n'est qu'une des nombreuses facettes du phénomène, qu'on pourrait décliner en une multitude de dimensions dont chacune est digne d'intérêt. La pauvreté est définie comme une situation de manque ou d'insuffisance de ressources

permettant la satisfaction des besoins fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus. Elle englobe l'aspect économique, dont relève le niveau général de consommation, mais aussi l'aspect non financier, qui se traduit par l'absence de conditions matérielles minimales pour assurer une qualité de vie rudimentaire.

Une meilleure planification de la réduction de la pauvreté dépend d'une bonne connaissance des caractéristiques socioéconomiques des populations les plus vulnérables et de leur ciblage géographique. Or, les indicateurs de pauvreté, tels que générés jusqu'alors dans les différentes études sur le profil de la pauvreté, sont principalement financiers et leur désagrégation se limite au niveau régional. En conséquence, la diversité des niveaux et des facettes intrarégionales de la pauvreté n'est pas mise en évidence.

En matière d'étude sur son aspect non financier, la cartographie de la pauvreté présentée dans le *recensement général de la population et de l'habitat 2014* corrige certaines lacunes observées dans les autres sources de données. En effet, l'exhaustivité de l'opération permet d'extraire différentes composantes de la pauvreté et de les analyser sur divers plans du découpage géographique. Le caractère global des études présente Abidjan comme une ville mieux nantie que d'autres, situées dans des zones précaires, et dont une meilleure visibilité aurait permis la mise en place de programmes spécifiques. Ainsi, il convient de se poser quelques questions. Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, souvent citée par diverses études pour ses faibles taux de pauvreté, n'abrite-t-elle pas des poches de pauvreté? Où donc se situent ces poches? Quel est le profil des ménages pauvres?

Le présent rapport propose de répondre à ces questions en établissant une cartographie de la pauvreté non financière basée sur le dernier recensement général de la population et de l'habitat de Côte d'Ivoire, réalisé en 2014.

Son objectif général est de mettre en lumière les conditions de vie de la population d'Abidjan par l'analyse des caractéristiques du logement et des possessions du ménage en vue de mieux orienter les politiques, les programmes et les stratégies en matière de bien-être des populations.

Il vise spécifiquement à :

- construire l'indicateur de pauvreté non financière dans le district d'Abidjan;
- cartographier la répartition de la pauvreté non financière ;
- préciser le profil de pauvreté.

1.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.2.1 Définition du concept de pauvreté

Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « une personne vit dans la pauvreté **extrême** si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels. Une personne vit dans la pauvreté **générale** si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires ».

La Banque mondiale, quant à elle, tout en reconnaissant la complexité de la pauvreté, aborde cette dernière uniquement du point de vue financier et la définit de deux manières. D'abord, la pauvreté **absolue**, qui correspond à un niveau de revenu insuffisant pour assurer la survie des personnes. En général, ce seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base. Ensuite, la pauvreté **relative**, qui reflète une conception axée davantage sur la répartition des revenus; elle signifie avoir « moins que les autres ».

Cette approche de la Banque mondiale a été conceptualisée par plusieurs auteurs, dont Roach (1972) et Ravallion (1996). D'autres, comme Stewart (1995), défendent l'idée de la pauvreté multidimensionnelle du PNUD. En effet, pour Stewart, la croissance économique est un outil insuffisant de lutte contre la pauvreté. Une approche devrait donc définir les besoins essentiels dont sont privées des populations. Cela reviendrait donc à estimer les quantités et les qualités minimales de nourriture, d'eau, de soins sanitaires, de logement et de vêtements nécessaires pour prévenir la faim, la maladie, la mort précoce ou toute autre forme de privation. Les besoins minimaux sur le plan des biens et des services seraient également à considérer.

Cet ensemble de définitions renvoie à la pluralité de domaines par lesquels il faudrait aborder la pauvreté.

Sans prétendre trancher sur ces différentes conceptions de la pauvreté, nous nous proposons d'adopter une approche pluridimensionnelle basée essentiellement sur le bien-être des ménages en tenant compte des caractéristiques du logement et des possessions du ménage.

1.2.2 Méthodologie d'élaboration de la variable de niveau de vie

– **Le tri à plat :** Une fois les variables liées aux caractéristiques du logement ainsi qu'aux possessions du ménage bien identifiées (voir Annexe 8), une analyse de la distribution des fréquences est effectuée. Ce premier niveau d'analyse contribue à trier les variables discriminantes, c'est-à-dire celles dont aucune modalité n'est représentée à plus de 90 %.

– **La hiérarchisation des modalités suivant le niveau de commodité :** La construction de la variable de niveau de vie exige au préalable une transformation de l'ensemble des variables en variables ordinales. En effet, un poids est attribué à chacune des modalités des variables, ce qui contribue à leur hiérarchisation. Le poids des modalités est indiqué en ordre croissant selon qu'un bien ou les caractéristiques d'un logement sont considérés comme commodes. Cette attribution de poids est faite conformément à la classification effectuée auparavant dans la documentation (Kobiané, 2004), tout en tenant compte du contexte des caractéristiques du logement et de la possession des ménages dans le district d'Abidjan.

Après l'attribution de cotes aux modalités de chaque variable, une sommation de l'ensemble des cotes des modalités correspondant à chaque ménage est faite. Cette agrégation assigne une note à chaque ménage en tenant compte de l'ensemble des variables qui le caractérisent.

– **La création du quintile de pauvreté :** En fonction de leur score, les ménages sont classés par ordre croissant et divisés en cinq catégories d'effectifs égaux (quintiles) sur une échelle allant de 1 (très pauvres) à 5 (très nantis). Le quintile de niveau de vie ainsi créé est ensuite ramené à trois classes en raison de la complexité que présente un indicateur en cinq classes dans l'explication des comportements sociodémographiques.

Nous obtenons ainsi une variable de niveau de vie à trois classes : 1) les pauvres, 2) les moyens et 3) les nantis. En effet, plusieurs études antérieures montrent que le *proxy* de niveau de vie construit à partir des quintiles de pauvreté permet de distinguer les classes sociales extrêmes : les « très nantis » et les « très pauvres » (Kobiané, 2004).

CHAPITRE 2 : MESURE DE LA PAUVRETÉ NON FINANCIÈRE

2.1 VARIABLES D'INTÉRÊT

Les données que nous utilisons sont issues du *recensement général de la population et de l'habitat* (RGPH) de la Côte d'Ivoire, réalisé en 2014. Ce recensement rapporte que la population du district d'Abidjan s'élève à 4 800 525 habitants, répartis dans 1 018 126 ménages. Notre étude porte sur l'ensemble de ces ménages et s'appuie sur le « fichier ménage » dont les variables essentielles à la construction de l'indicateur du niveau de vie sont contenues dans la section « Caractéristiques du logement et des possessions du ménage » du questionnaire « Ménage » du RGPH (voir annexe 8).

Les variables retenues pour l'établissement de la pauvreté non financière sont les caractéristiques du logement et des possessions du ménage contenues dans le Tableau 1.

Ce tableau donne un aperçu des modalités contribuant à la catégorisation des différentes classes. Les cotes ont été attribuées sans tenir compte du lieu de résidence, bien que quelques disparités puissent transparaître. Concernant Abidjan et ses périphéries, les comportements et préférences ne devraient pas beaucoup varier d'un milieu à un autre.

Selon les caractéristiques du logement et les possessions du ménage, il ressort que les ménages considérés pauvres ont, pour la plupart, des conditions de logement relativement bonnes, hormis l'évacuation des ordures dans la nature et l'utilisation de latrines. Un des facteurs discriminants pour les ménages dits pauvres est néanmoins la possession des biens. En effet, ils n'en possèdent qu'un, ou aucun. Il est à noter que le téléphone cellulaire n'est pas considéré dans ce décompte des biens dans la mesure où plus de la moitié des ménages, quel que soit leur niveau de vie, en possèdent au moins deux.

Tableau 1 : Variables ayant servi à la construction du proxy de niveau de vie selon le proxy et les cotes attribuées à chaque modalité

Nature du toit	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	0,49	0,03	0,04	0,22	2207
Fibre plastique	2	2,15	0,09	0,10	0,92	9340
Tôle	3	96,39	97,26	67,39	84,96	864 995
Béton, tuile	4	0,97	2,62	32,48	13,91	141 584
		100,00	100,00	100,00	100	1 018 126
Mode d'évacuation des ordures	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	1,74	0,64	0,43	1,00	10 133
Nature	2	46,18	20,89	8,76	26,16	266 305
Incinération, enfouissement	3	1,73	1,05	0,57	1,13	11 503
Transport par camion ou charrette	4	50,35	77,42	90,24	71,72	730 185
		100,00	100,00	100,00	100	1 018 126
Source d'eau potable	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	0,88	0,08	0,10	0,41	4175
Puits	2	9,40	3,85	1,73	5,22	53 172
Robinet public	3	25,29	11,07	4,52	14,14	143 918
Robinet intérieur, bouteille	4	64,43	84,99	93,65	80,23	816 861
		100,00	100,00	100,00	100	1 018 126
Type de logement	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	0,70	0,17	0,08	0,35	3516
Baraque, case	2	10,59	0,62	0,07	4,39	44 693
Concession	3	35,74	28,62	10,11	24,06	244 962
Logement en bande, maison simple	4	51,78	67,52	51,25	54,71	557 038
Villa, appartement	5	1,20	3,07	38,49	16,49	167 917
		100,00	100,00	100,00	100	1 018 126
Lieu d'aisance	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	0,56	0,00	0,0	0,23	2314
Nature	2	3,20	0,06	0,0	1,30	13 218
Latrines dans la cour, hors de la cour	3	58,62	33,74	7,3	33,11	337 057
WC à l'intérieur, WC à l'extérieur	4	37,61	66,20	92,7	65,37	665 537
		100,00	100,00	100,0	100,00	1 018 126
Mode d'éclairage	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	1,02	0,06	0,04	0,44	4432
Lampe, bois, torche	2	5,31	0,06	0,01	2,14	21 786
Panneau solaire, groupe électrogène	3	0,75	0,16	0,11	0,37	3813
Électricité	4	92,93	99,72	99,84	97,05	988 095
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126
Nature du sol	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	0,47	0,03	0,02	0,20	2056
Terre, sable, bois	2	2,27	0,42	0,23	1,08	11 044
Ciment	3	92,48	81,69	28,16	64,59	657 575
Carrelage, moquette, vinyle	4	4,78	17,87	71,58	34,13	347 451
		100,00	100,00	100,00	100	1 018 126
Mode de cuisson	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Autre	1	0,43	0,00	0,00	0,17	1740
Bois de chauffe	2	16,20	1,57	0,66	7,06	71 873
Charbon	3	32,82	8,81	2,73	15,99	162 748
Gaz, électricité	4	50,55	89,62	96,60	76,78	781 765
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126
Radio	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucune	1	62,23	42,09	37,16	48,17	490 463
1 radio	2	37,38	56,93	56,45	48,92	498 032
2 radios	3	0,36	0,91	5,18	2,40	24 426
3 radios et plus	4	0,04	0,07	1,20	0,51	5205
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126

Ventilateur	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucun	1	32,75	7,82	6,01	17,07	173 819
1 ventilateur	2	67,02	90,84	76,46	75,56	769 265
2 ventilateurs et plus	3	0,23	1,34	17,52	7,37	75 042
		100,00	100,00	100,00	100	1 018 126
Réfrigérateur	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucun	1	96,03	82,39	31	67,19	684 032
1 réfrigérateur	2	3,91	17,24	61	29,48	300 175
2 réfrigérateurs et plus	3	0,07	0,37	8	3,33	33 919
		100,00	100,00	100	100,00	1 018 126
Ordinateur	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucun	1	98,9	96,34	66,60	85,48	870 315
1 ordinateur	2	0,9	3,18	25,83	11,31	115 175
2 ordinateurs et plus	3	0,2	0,48	7,57	3,21	32 636
		100,0	100,00	100,00	100	1 018 126
Cuisinière	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucun	1	73,66	34,04	11,27	40,78	415 156
1 cuisinière	2	25,84	62,58	72,38	51,80	527 427
2 cuisinières et plus	3	0,51	3,38	16,35	7,42	75 543
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126
Télévision	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucune	1	30,30	4,98	2,38	14,07	143 277
1 téléviseur	2	69,31	93,49	78,42	77,79	791 981
2 téléviseurs et plus	3	0,39	1,52	19,19	8,14	82 868
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126
Nombre de pièces pour dormir	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
1pièce	1	50,03	31,81	15,24	32,47	330 585
2 pièces	2	39,72	51,50	27,50	37,18	378 562
3 pièces	3	7,21	12,72	28,67	16,90	172 043
4 pièces	4	1,82	2,51	16,48	7,82	79 653
5 pièces et plus	4	1,22	1,46	12,11	5,63	57 283
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126
Téléphone mobile	Cote	Pauvre	Moyen	Riche	Total (%)	Total
Aucun	1	14,28	4,38	2,81	7,71	78 529
1 téléphone cellulaire	2	34,00	21,23	12,43	22,82	232 330
2 téléphones cellulaires et plus	3	51,72	74,38	84,76	69,47	707 267
		100,00	100,00	100,00	100,00	1 018 126

Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

2.2 INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN

2.2.1 Incidence de la pauvreté par commune dans le district d'Abidjan

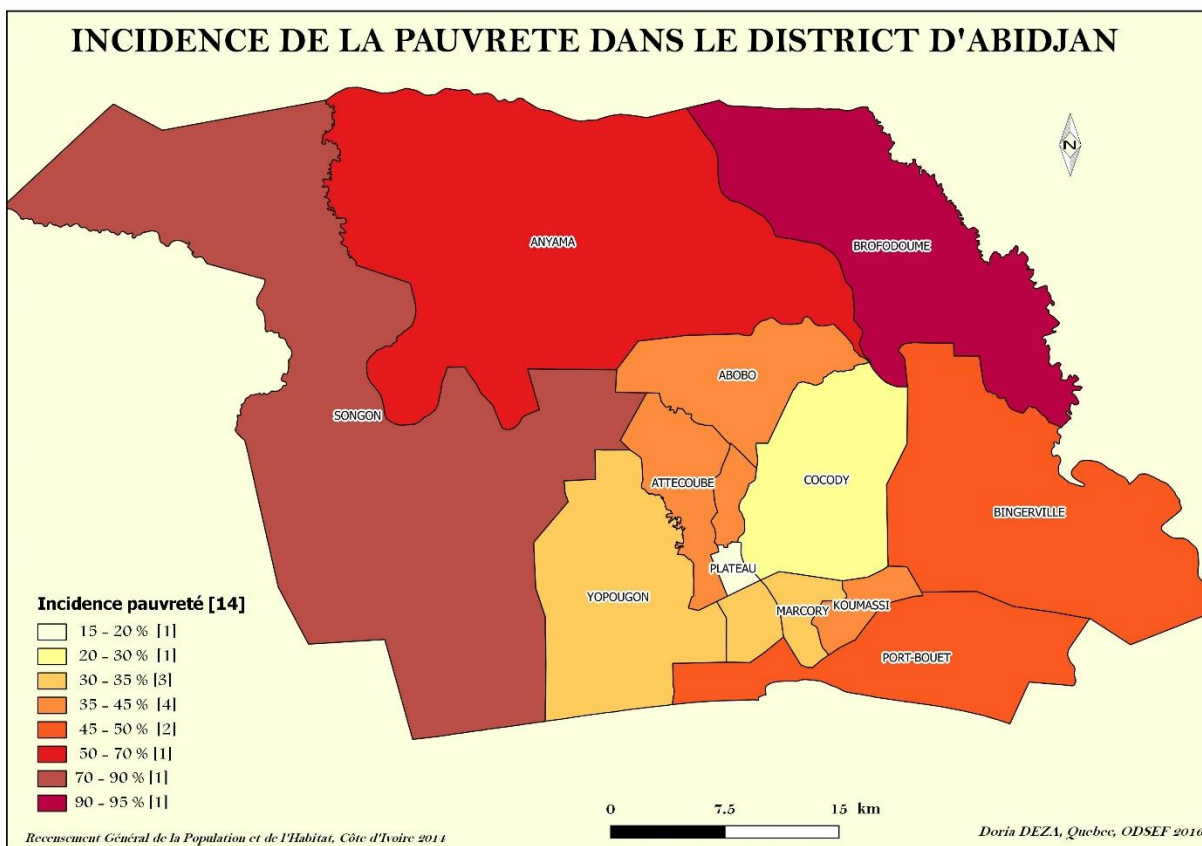
La Carte 2 présente l'incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan. Dans l'ensemble, nous constatons que c'est dans les communes d'Abidjan que l'on enregistre les plus faibles incidences de pauvreté. La commune du Plateau, centre des affaires, est la moins touchée avec 15,9 % des ménages jugés pauvres. Par contre, celles en périphérie comptent plus de la moitié des ménages vivant en situation de pauvreté. Moins urbanisées, elles comportent davantage de zones rurales. L'accès des ménages de ces zones aux biens et aux équipements est par conséquent différent de celui des ménages

de la ville d'Abidjan. Huit classes ressortent de la catégorisation de l'incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan.

1. Le Plateau : 15,9 %;
2. Cocody : 25,4 %;
3. Yopougon, Treichville et Marcory : entre 30 et 35 %;
4. Koumassi, Attécoubé, Adjamé et Abobo : entre 35 et 45 %;
5. Port-Bouët (ville d'Abidjan) et Bingerville (périphérie) : entre 45 et 50 %;
6. Songon (périphérie) : entre 50 et 70 %;
7. Anyama (périphérie) : entre 70 et 90 %;
8. Brofodoumé (périphérie) : 92,9 %.

Une telle répartition géographique de la pauvreté constitue un véritable ciblage des zones défavorisées dans le district d'Abidjan. La pauvreté se ressent, d'une part, dans les zones hors de la ville d'Abidjan et, d'autre part, dans les communes dans lesquelles, malgré l'urbanisation, subsistent des quartiers précaires et dépourvus de toute commodité.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan

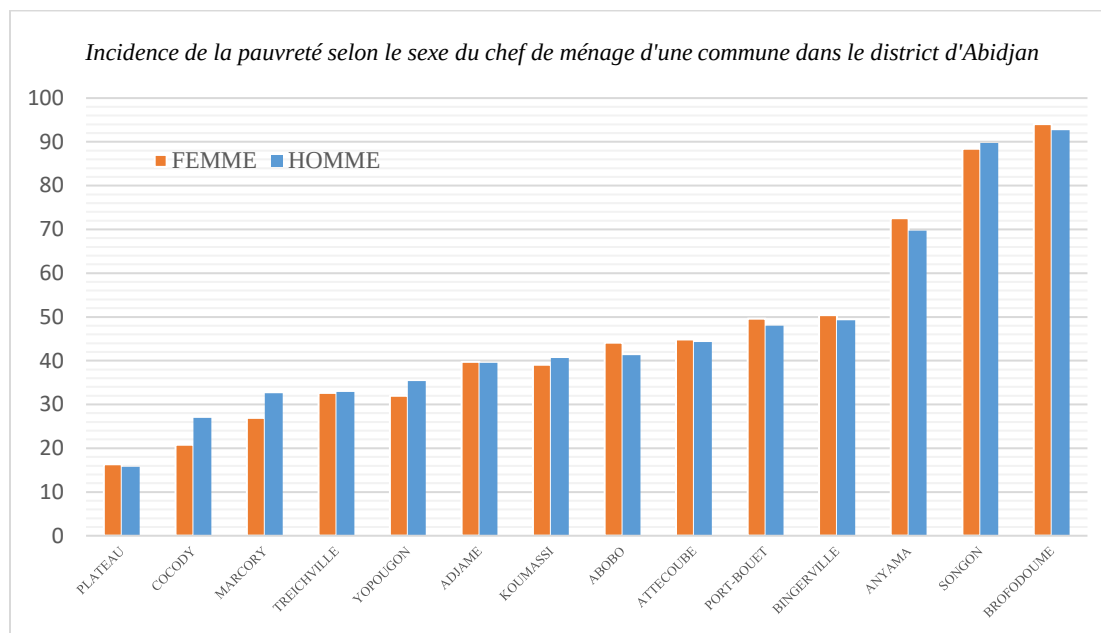


Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

2.2.2 Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage d'une commune dans le district d'Abidjan

Quel que soit le sexe du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté est relativement la même. Les communes de Marcory et de Cocody font toutefois exception : elles présentent un écart d'environ six points à l'avantage des ménages dirigés par des femmes, comparativement à ceux dirigés par des hommes. Dans Abobo et Anyama, c'est environ trois points qui favorisent les ménages dirigés par des hommes.

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage d'une commune dans le district d'Abidjan

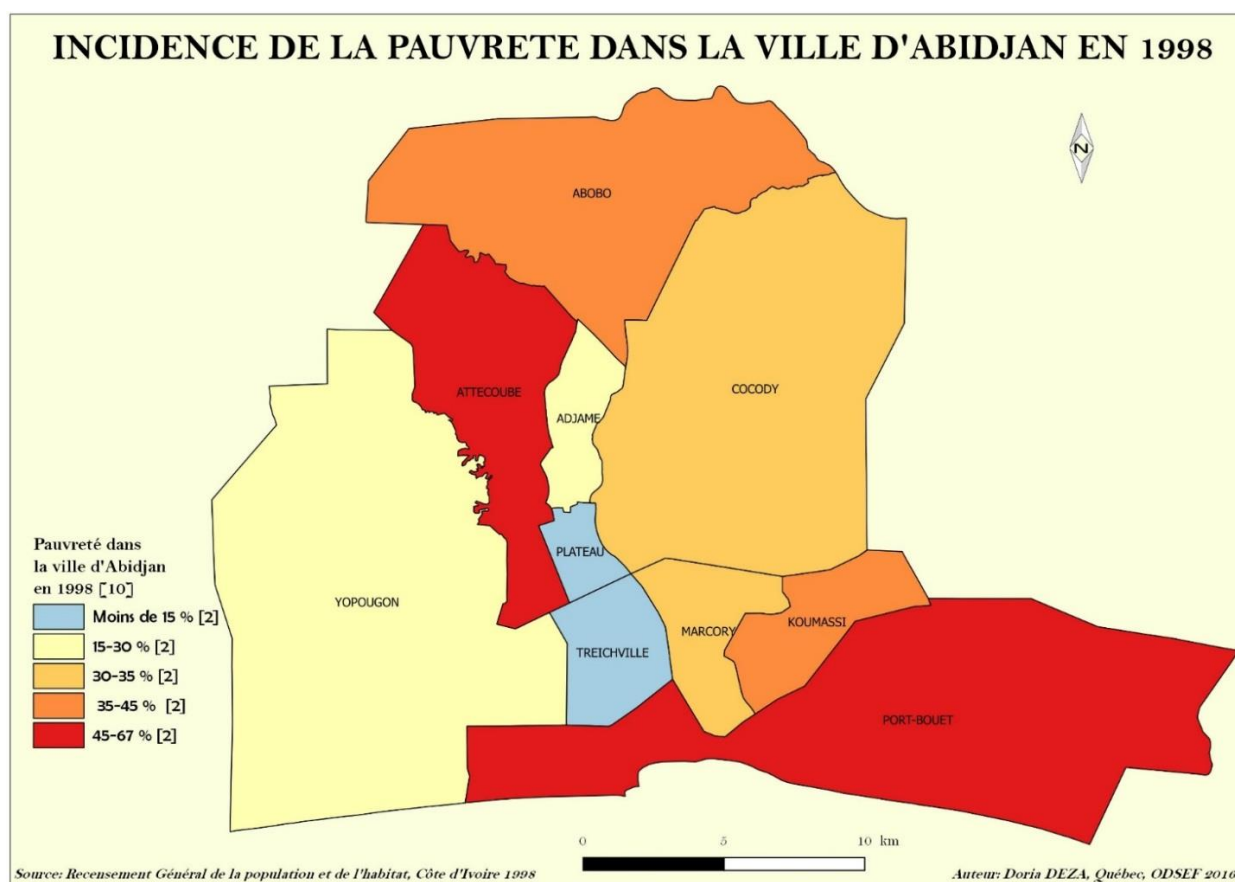


Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

2.2.3 Dynamique de l'incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014 par commune dans la ville d'Abidjan

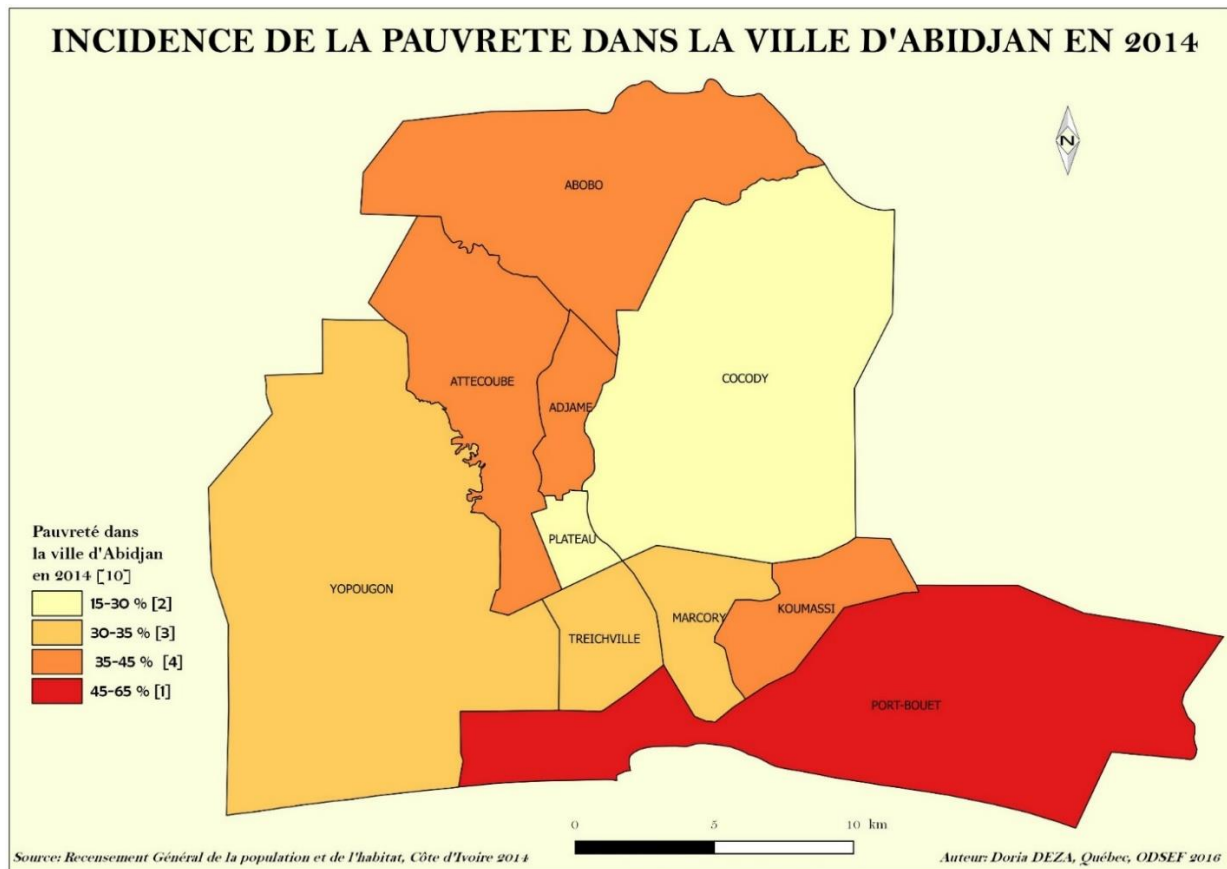
Appliquant la même méthodologie d'élaboration du proxy de niveau de vie, nous avons voulu déterminer l'incidence de la pauvreté dans la ville d'Abidjan en 1998. Le constat est qu'en dehors des communes de Port-Bouët et d'Abobo – où les incidences sont restées les mêmes qu'en 2014 –, la pauvreté a évolué dans les huit autres communes. Nous observons que dans les deux années de référence, la commune de Port-Bouët est celle où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée. Notons également qu'en 1998, moins de 15 % des ménages du Plateau et de Treichville étaient touchés par la pauvreté.

Carte 3 : Incidence de la pauvreté dans la ville d'Abidjan en 1998



Source : RGPH 1998 Côte d'Ivoire

Carte 4 : Incidence de la pauvreté dans la ville d'Abidjan en 2014



Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

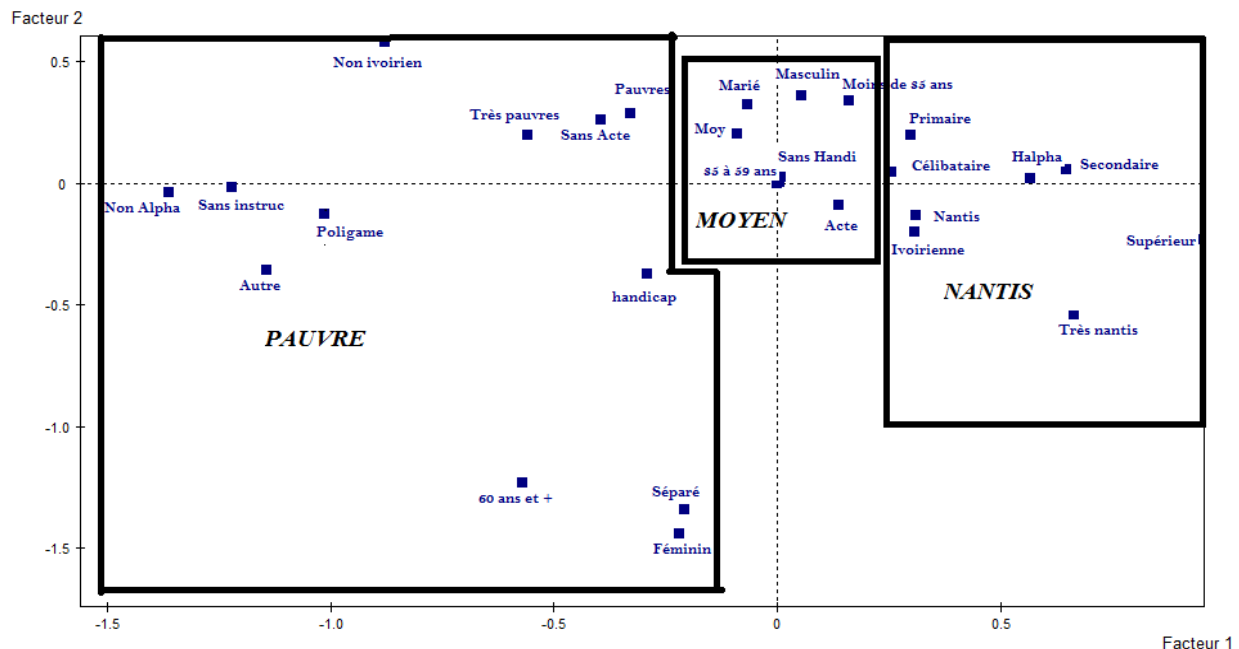
2.3 ANALYSE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES

2.3.1 Présentation du plan factoriel

Certaines études antérieures, dont celle de Kobiané (1998), ont montré qu'il existe une corrélation entre les variables sociodémographiques des chefs de ménage et celles du niveau de vie des ménages. À partir de sur cette hypothèse, une analyse des correspondances multiples a été appliquée aux variables sociodémographiques du chef de ménage et à la variable proxy de niveau de vie. Les variables retenues sont : le sexe du chef de ménage, le groupe d'âge, la situation matrimoniale, la nationalité, la possession d'un extrait d'acte de naissance, le niveau d'instruction, l'alphabétisation et la présence d'un handicap. Selon les résultats observés à partir du tableau 4 (Annexe 5) et du Graphique 2, trois principaux résultats ressortent de l'examen du premier plan factoriel :

1. On observe que les ménages nantis sont de nationalité ivoirienne, ont au minimum une instruction de niveau primaire, sont alphabétisés et célibataires.
2. Les ménages de la classe moyenne ont un chef de sexe masculin, sont mariés, ont moins de 60 ans, possèdent un acte de naissance et ne sont pas en situation de handicap.
3. Les ménages pauvres présentent fréquemment les caractéristiques suivantes : leurs chefs sont de sexe féminin, âgés de 60 ans et plus, analphabètes et sans aucune instruction, séparés ou vivant dans une union polygame, de même qu'en situation de handicap et sans extrait d'acte de naissance.

Graphique 2 : Plan factoriel du profil de pauvreté des ménages



Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

2.3.2 Commentaires sur les résultats du plan factoriel

À la lumière de ces résultats, notons que derrière une relative logique des observations se cache une notion subjective, soit que la perception du bien-être varie d'un individu à un autre. Ainsi, à partir d'un proxy de niveau de vie se basant sur les caractéristiques du logement et la possession du ménage, nous remarquons que les ménages dirigés par des personnes dont l'âge est en dessous de 60 ans sont catégorisés dans la classe

moyenne, tandis que ceux dirigés par des individus de 60 ans et plus sont classés pauvres. Cela dénoterait possiblement une rupture générationnelle selon laquelle les moins de 60 ans auraient une tendance marquée vers la possession de biens différente de celles de leurs aînés, et vice versa.

Bien que les résultats révèlent que les ménages dirigés par les femmes sont moins nantis que ceux dirigés par les hommes, la tendance varie d'un endroit à l'autre. Certaines communes, comme Cocody et Marcory, se démarquent par une forte proportion de ménages pauvres dirigés par des hommes. Plusieurs études se sont penchées sur la problématique du niveau de vie des ménages dirigés par les femmes. Citons Kebe et Charbit (2007), qui affirment que la fragilité des ménages dirigés par les femmes découle de leur composition : absence d'un conjoint actif, présence de personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes, etc.). Néanmoins, plusieurs cas de figure se présentent, comme le soutient Marc Pilon (1997). Selon lui, l'accès des femmes au statut de chef de ménage est soit choisi, dans la mesure où elles désirent affirmer leur autonomie, surtout en ville, soit subi, du fait de la migration ou d'une situation matrimoniale leur conférant le statut de femme seule (veuve, divorcée, célibataire) ou de femme mariée vivant seule. À ce propos, l'étude d'Antoine et de Nanitélamio (1990) souligne qu'à Abidjan, « 12 % des femmes ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente de celle de leur conjoint; [...] ces femmes recherchent davantage leur autonomie par rapport aux hommes ». Bien que l'autonomie de la femme rende certains ménages moins vulnérables, pour Kebe et Charbit (2007), cela ne traduit pas directement l'amorce d'un processus d'autonomisation. En effet, les chercheurs considèrent que plusieurs facteurs exogènes, tels la source de revenus, la structure du ménage et la pression sociale, fragilisent ces ménages à long terme.

En ce qui concerne la nationalité des chefs de ménage, nous observons que ceux dirigés par des Ivoiriens sont nantis et ceux dirigés par les non-Ivoiriens sont classés pauvres. Notons à priori que 97,5 % des non-Ivoiriens présents dans le district d'Abidjan sont d'origine ouest-africaine (RGPH, 2014). Qu'elles soient migrantes de première génération ou de plusieurs générations, ces personnes occasionnent d'importants flux financiers entre la zone d'arrivée et celle de départ afin de subvenir aux besoins d'une partie de leur famille ou de leur famille tout entière, restée dans la zone d'origine, comme l'a démontré

Mahieu (1989). Elles sont quelquefois non qualifiées et travaillent dans le secteur informel (Ouédraogo et Piché, 1995). À la nationalité s'ajoutent le coût élevé de la vie et la difficulté d'insertion, matérialisée par des problèmes d'accès au logement (Antoine, 1997). Tous ces facteurs, mis ensemble, expliqueraient que les ménages dirigés par des non-Ivoiriens soient moins nantis que ceux dirigés par des Ivoiriens.

CONCLUSION

Les mesures de la pauvreté financière ne révèlent pas toujours l'aspect social dont dépend, en grande partie, le bien-être des ménages, d'où la nécessité d'opter pour une approche multidimensionnelle à travers l'élaboration d'un proxy de niveau de vie basé sur les caractéristiques du logement et des possessions du ménage. La présente étude sur la cartographie de la pauvreté non financière dans le district d'Abidjan, à partir du RGPH 2014 de la Côte d'Ivoire, avait trois objectifs :

- 1) construire l'indicateur de pauvreté non financière dans le district d'Abidjan;
- 2) mettre en évidence la répartition de l'incidence de la pauvreté non monétaire grâce à des cartes;
- 3) déterminer un profil de pauvreté.

La construction de la variable proxy de niveau de vie a permis de faire ressortir l'incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan. Au plan spatial, il existe plusieurs inégalités du niveau de vie d'une commune à l'autre. Les communes en périphérie de la ville d'Abidjan enregistrent les plus fortes incidences de pauvreté, touchant jusqu'à 92 % des ménages. Les études antérieures ne mettent pas en évidence ces résultats du simple fait qu'elles proviennent d'enquêtes dont les représentativités n'atteignent pas un degré de granularité aussi fin que les communes. Ainsi, la réduction de la pauvreté dans le district d'Abidjan exige que des actions soient menées en priorité dans les zones périphériques.

L'incidence de la pauvreté, suivant les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage, révèle que les ménages classés pauvres sont dirigés par des femmes qui cumulent plusieurs caractéristiques. Elles sont âgées de 60 ans et plus, divorcées, séparées ou vivant dans une union polygame, sans instruction et analphabètes, en situation de handicap et sans extrait d'acte de naissance. Les résultats émanant de ce profil viennent confirmer ceux de plusieurs autres études qui démontrent que l'incidence de la pauvreté des ménages augmente avec l'âge de leur chef, et qu'elle est beaucoup plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes. Nous pensons de ce fait que des actions doivent être menées en faveur de l'autonomisation des femmes dans le district d'Abidjan afin de mettre les ménages qu'elles dirigent à l'abri de la pauvreté. Aussi, il serait nécessaire de mettre en place des politiques visant à améliorer le niveau de vie des

personnes âgées de plus de 60 ans par une meilleure prise en charge de leurs pensions de retraite.

À cette étape de notre réflexion, il apparaît que l'usage d'un proxy pour approcher le niveau de vie est une belle adaptation pour l'exploitation des données de recensement. Bien que cet indicateur ne puisse fixer un seuil et, par conséquent, l'intensité de la pauvreté, nous arrivons tout de même à déterminer l'incidence de la pauvreté. Toutefois, il faudra appliquer cette démarche méthodologique à d'autres sources de données ivoiriennes, comme les enquêtes de niveau de vie *des ménages* (ENV), les *enquêtes démographiques et de santé* (EDS) et les *enquêtes par grappe à indicateurs multiples* (MICS). L'application de cette méthodologie aux données d'envergure nationale doit tenir compte des disparités par lieu de résidence. En effet, la perception des éléments permettant l'estimation de la pauvreté non financière peut diverger d'un milieu à un autre et laisser transparaître une inégalité des variables discriminantes, contrairement à la pauvreté financière dont la mesure reste sensiblement invariable d'un milieu à un autre. Aussi, au-delà de l'estimation de ce proxy, il serait opportun d'en examiner le lien avec des phénomènes sociaux tels que la scolarisation et la santé.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTIN, A. (2007). *Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée*, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 473 p. (Économies et finances).
- ANTOINE, P., BOCQUIER, P., FALL, A. S., GUISSÉ, Y. M. et NANITELAMIO, J. (1995) *Les familles dakaroises face à la crise*. ORSTOM-IFAN-CEPED, Dakar, 209 p.
- ANTOINE, P. et NANITELAMIO J. (1990). *Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique*, Genus, vol. VI, no 3 - 4, p. 17-29.
- ANTOINE, P. (1997). *L'urbanisation en Afrique et ses perspectives*, Programme FAO « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes », Revue « Aliments dans les villes », 21 p.
- BENICOURT, E. (2006). *La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale*, Études rurales, URL : <http://etudesrurales.revues.org/68>, p. 35-54.
- FMI, (2009). Côte d'Ivoire : Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport d'étape au titre de l'année 2009, 199 p.
- KOBIANÉ, J.-F. (2004). *Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages : bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté scolarisation*, African Population Studies / Étude de la population africaine, vol. 19, n° 2, suppl. A, p. 265 - 283.
- KOBIANÉ, J.-F. (1998). *Essai de construction d'un profil de pauvreté des ménages à Ouagadougou à partir des caractéristiques de l'habitat*, dans : Francis GENDREAU (éd.), Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud, AUPELF-UREF, Éditions ESTEM, Paris, p. 117-131.
- KÉBÉ, M. et CHARBIT, Y., (2007). *Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage*, Revue européenne des migrations internationales, vol. 23 - n° 32 007, p 51 - 65.

- IBARA, M. et BERTRAND, S. (2015). *Pauvreté des ménages et éducation au Congo : application d'un modèle de comptage à partir des données du RGPH 2007*, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, Québec, 56 p. (collection Rapport de recherche de l'ODSEF)
- MAHIEU, F. (1989). Transferts et communauté africaine. Stateco, INSEE, Paris, juin-septembre, n° 58-59, p. 107-136.
- MICHEL, S. et RANDRIAMANAMPISOA, H. (2012). *La pauvreté multidimensionnelle au prisme du microcrédit*, Document de travail ART-Dev 2012-02.
- OUÉDRAOGO, D. et PICHÉ, V. (1995), *L'insertion urbaine à Bamako*, Karthala, Paris, 206 p.
- PILON, M. (1997). *Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances*, Ménage et famille en Afrique approche, p. 235 - 256.
- RAVALLION, M. (1996). *Comparaisons de la pauvreté*, LSMS document de travail N° 122, Banque mondiale, Washington, 162 p.
- RIDDELL, J.B., (1992). *Things Fall Apart Again: structural adjustment programs in sub-Saharan Africa*, in *The Journal of Modern African Studies* (Cambridge), vol.30, N°1, March 1992, p. 53 - 68.
- ROACH, J. L., et J. K. ROACH, (1972). *Poverty*, Penguin Education, USA.
- STEWART, F. (1995). *Adjustment and poverty: options and choices*, London, New York, Cambridge (GB): éditions Routledge, Priorities for development economics, 256 p.
- STEWART, F., et STREETEN, P. (1981) *First things first, Meeting basic needs in developing countries*, Washington: Oxford University Press, 218 p.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Tableau 2 – Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan

Annexe 2 : Carte 5 – Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan selon le sexe du chef de ménage

Annexe 3 : Tableau 2 – Contributions et coordonnées des modalités actives ayant servi à la construction du plan factoriel de la distribution des caractéristiques du logement et des possessions du ménage

Annexe 4 : Graphique 3 – Plan factoriel de la distribution des caractéristiques du logement et des biens possessions du ménage

Annexe 5 : Tableau 3 – Contribution des variables ayant servi à l'élaboration du plan factoriel du profil de pauvreté des ménages

Annexe 6 : Tableau 4 – Incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014

Annexe 7 : Graphique 4 – Incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014

Annexe 8 : Modules du questionnaire ménage du RGPH 2014 portant sur les caractéristiques du logement, et sur les possessions du ménage

Annexe 1

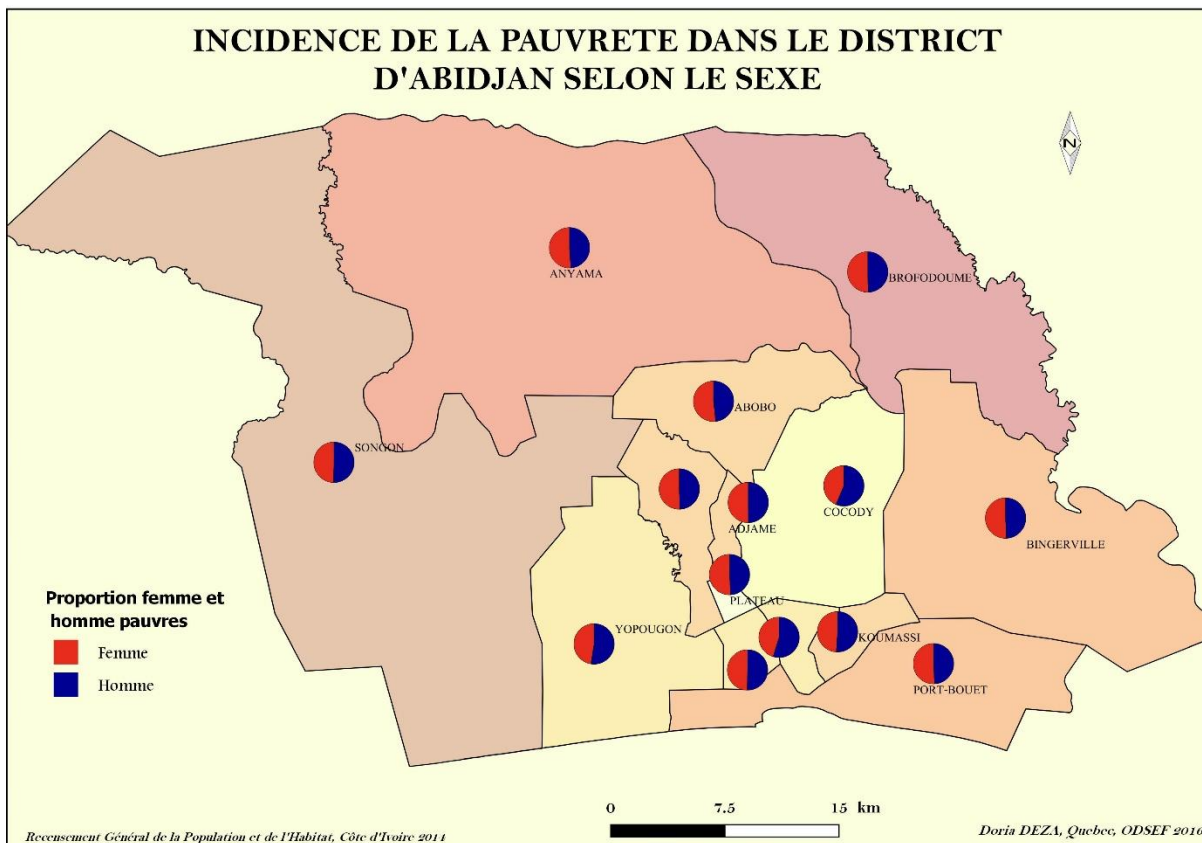
Tableau 5 : Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan

Communes	Ensemble	Femme	Homme
LE PLATEAU	15,9	16,4	15,8
TREICHVILLE	32,8	32,7	32,9
MARCORY	31,3	26,9	32,5
ADJAMÉ	39,5	39,7	39,5
KOUMASSI	40,3	39,0	40,6
ABOBO	41,8	44,1	41,3
COCODY	25,4	20,8	26,9
ATTÉCOUBÉ	44,3	44,9	44,2
YOPOUGON	34,6	32,0	35,4
PORT-BOUËT	48,3	49,6	48,0
SONGON	89,5	88,4	89,8
BINGERVILLE	49,5	50,4	49,2
ANYAMA	70,2	72,6	69,7
BROFODOUMÉ	92,9	94,1	92,7

Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

Annexe 2

Carte 6 : Incidence de la pauvreté dans le district d'Abidjan selon le sexe du chef de ménage



Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

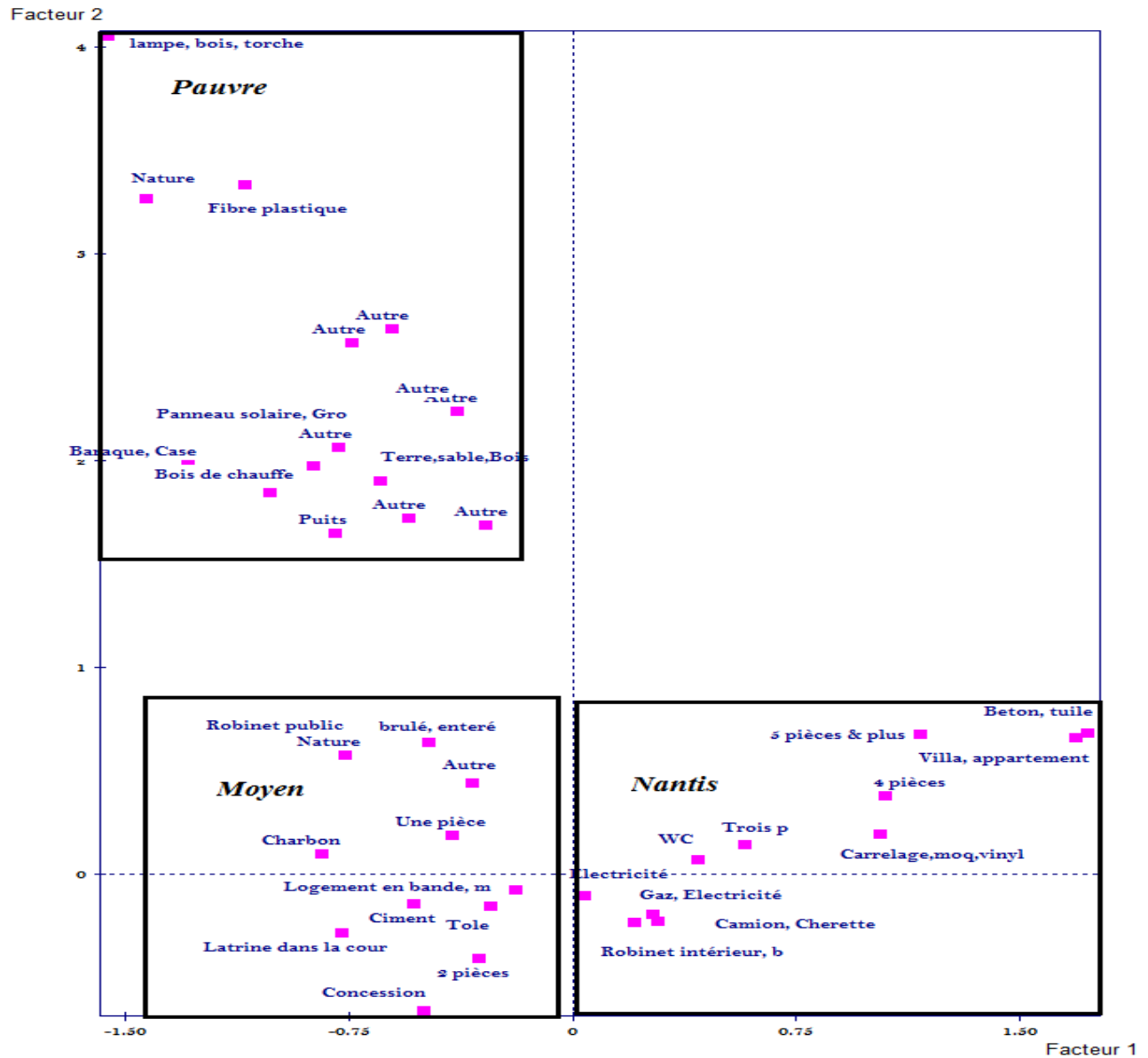
Annexe 3

Tableau 6 : Contributions et coordonnées des modalités actives ayant servi à la construction du plan factoriel de la distribution des caractéristiques du logement et des biens possédés par le ménage

Modalités	Coordonnées Axe 1	Contributions Axe 1	Coordonnées Axe 2	Contributions Axe 2
Tôle	0,28	2,48	0,16	1,32
Béton, tuile	-1,66	14,69	-0,94	7,81
Nature	0,82	6,68	-0,54	4,87
Camion, charrette	-0,30	2,50	0,20	1,82
Puits	0,90	1,58	-1,74	10,04
Robinet public	0,91	4,37	-0,57	2,81
Robinet intérieur, bouteille	-0,22	1,45	0,22	2,33
Baraque, case	1,33	2,92	-1,81	9,09
Concession	0,45	1,79	0,72	7,65
Logement en bande	0,19	0,74	0,06	0,12
Villa, appartement	-1,64	16,51	-0,75	5,78
Latrines dans la cour	0,78	7,52	0,29	1,80
WC intérieur, WC extérieur	-0,40	3,85	-0,15	0,92
Lampe, bois, torche	1,74	2,84	-3,95	24,45
Électricité	-0,05	0,07	0,10	0,64
Ciment	0,53	6,80	0,16	1,09
Carrelage, moquette, vinyle	-1,00	12,76	-0,31	2,04
Bois de chauffe	1,18	3,63	-1,80	14,16
Charbon	0,87	4,44	0,01	0,00
Gaz, électricité	-0,29	2,38	0,16	1,26

Annexe 4

Graphique 5 : Plan factoriel de la distribution des caractéristiques du logement et des biens possédés par le ménage



Annexe 5

**Tableau 7 : Contribution des variables ayant servi à l'élaboration du plan factoriel
du profil de pauvreté des ménages**

Modalités	Axe 1	Coordonnées	Modalités	Axe 2	Coordonnées
Ivoirien	3,06	0,31	Masculin	6,82	0,36
Non ivoirien	8,77	-0,88	Féminin	27,41	-1,44
Alphabétisé	9,87	0,56	Marié	3,00	0,32
Analphabète	23,86	-1,36	Moins de 35 ans	2,51	0,34
Primaire	0,64	0,30	60 ans et +	10,16	-1,23
Secondaire	5,60	0,65			
Supérieur	7,26	0,94			
Sans instruction	22,61	-1,22			
Célibataire / union libre	1,29	0,26			

Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

Annexe 6

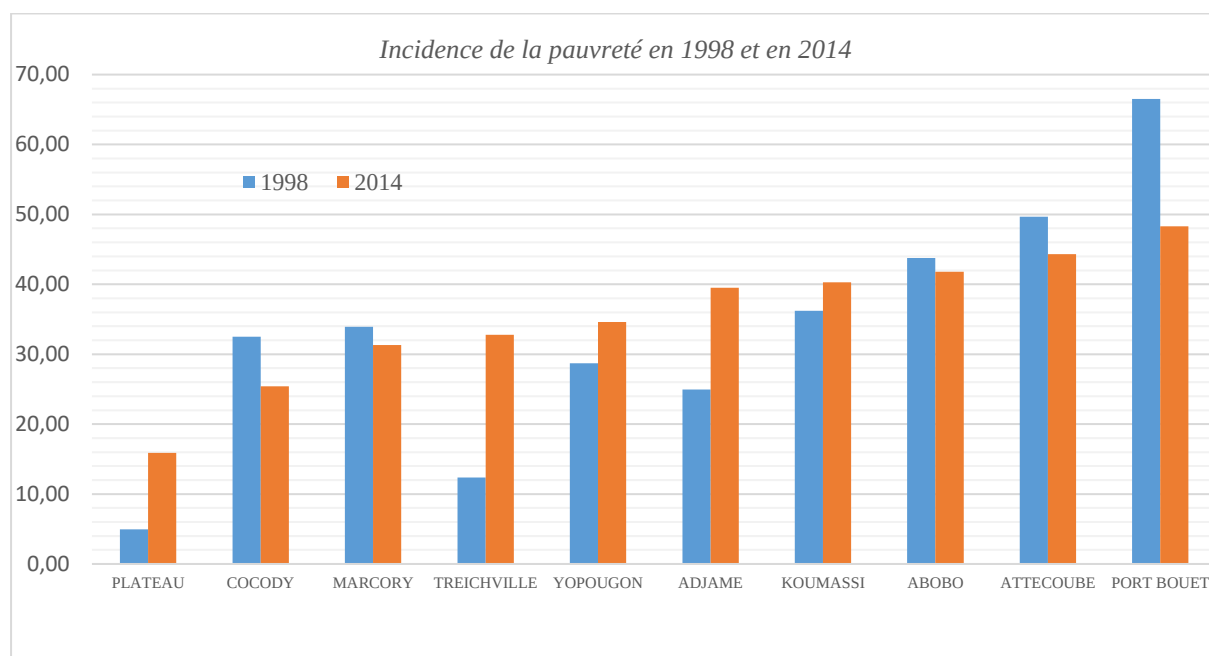
Tableau 8 : Incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014

COMMUNES	1998	2014
LE PLATEAU	4,95	15,9
COCODY	32,50	25,4
MARCORY	33,93	31,3
TREICHVILLE	12,37	32,8
YOPOUGON	28,71	34,6
ADJAMÉ	24,97	39,5
KOUMASSI	36,21	40,3
ABOBO	43,76	41,8
ATTÉCOUBÉ	49,69	44,3
PORT BOUËT	66,53	48,3

Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

Annexe 7

Graphique 6 : Incidence de la pauvreté en 1998 et en 2014



Source : RGPH 2014 Côte d'Ivoire

Annexe 8

Modules du questionnaire ménage du RGPH 2014 portant sur les caractéristiques du logement, et des possessions du ménage

CARACTÉRISTIQUES ET COMMODITÉS DU LOGEMENT					
44 - Type de logement	45 - Nombre total de pièces du ménage		46 - Principale nature du mur	47 - Principale nature du toit	48 - Principale nature du sol
1. Villa 2. Maison simple 3. Logement en bande 4. Appartement dans un immeuble 5. Concession 6. Case traditionnelle 7. Baraque 8. Autre à préciser	45A- Nombre total de pièces disponibles 	45B- Nombre total de pièces utilisées pour dormir 	1. Bois 2. Tôle 3. Banco ou terre battue 4. Semi-dur 5. Géo béton 6. Dur 7. Autre à préciser	1. Fibre végétale 2. Tôle 3. Béton 4. Tuile / Everite 5. Toile en plastique 6. Autre à préciser	1. Terre ou sable 2. Ciment 3. Carreaux / marbre 4. Moquette / tapis 5. Bois 6. Autre à préciser

49 - Principal lieu d'aisance	50 - Principale source d'alimentation en eau	51 - Principal mode d'éclairage	52 - Principal mode de cuisson	53 - Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	54 - Principal mode d'évacuation des eaux usées
1. WC à l'intérieur 2. WC à l'extérieur 3. Latrines dans la cour 4. Latrines hors de la cour 5. Dans la nature 6. Autre à préciser	1. Eau courante dans le logement 2. Eau courante dans la cour 3. Eau courante à l'extérieur 4. Pompe villageoise 5. Puits dans la cour 6. Puits public 7. Eau de surface (marigot, rivière, etc.) 8. Autre à préciser	1. Électricité (CIE) 2. Groupe électrogène 3. Panneau solaire 4. Lampe (à pétrole, à gaz, à l'huile) 5. Bois de chauffe 6. Torche 7. Autre à préciser	1. Bois de chauffe 2. Gaz 3. Charbon 4. Électricité 5. Autre à préciser	1. Ramassage par camion 2. Charrette 3. Dans la nature 4. Ordures incinérées 5. Ordures enfouies 6. Autre à préciser	1. Fosse septique 2. Réseau d'égouts 3. Dans la rue 4. Dans le caniveau 5. Dans la nature 6. Autre à préciser

55 - ÉQUIPEMENTS

55A - Moyens de déplacement (NOMBRE)	55B - Équipements électroménagers (NOMBRE)	55C - Équipement audiovisuel et TIC (NOMBRE)	56 - Statut d'occupation du logement
1. Vélo/bicyclette..... __ __	1. Ventilateur..... __ __	1. Radio..... __ __	1. Propriétaire
2. Moto/mobylette..... __ __	2. Réfrigérateur.. __ __	2. Télévision..... __ __	2. Location / vente
3. Véhicule..... __ __	3. Cuisinière..... __ __	3. Téléphone fixe..... __ __	3. Location simple
4. Pirogue..... __ __	4. Fer à repasser __ __	4. Téléphone mobile..... __ __	4. Logement de fonction
5. Hors-bord..... __ __	5. Climatiseur.... __ __	5. Ordinateur..... __ __	5. Logement gratuit
6. Charrette..... __ __		6. Connexion à Internet..... __ __	6. Propriétaire à terme
		7. Chaîne HIFI..... __ __	7. Autre à préciser
		8. Autre..... __ __	